



Les archives municipales

## Les archives municipales

Le service des archives de la commune de Vélizy-Villacoublay conserve, classe, collecte et communique les documents produits ou reçus par les services municipaux, certains établissements publics locaux et des associations.

[Consultez vos archives municipales](#)

### **Pourquoi conserver les archives ?**

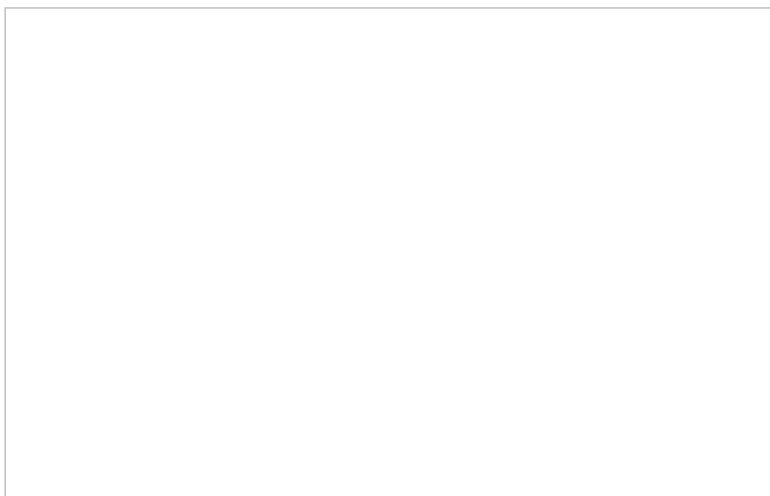
Les documents produits pour constituer une preuve ou justifier d'un droit acquièrent avec le temps un intérêt historique. Ils deviennent alors un élément constitutif du patrimoine, un témoin garant des événements passés que la collectivité doit préserver et communiquer.

### **Quelques chiffres**

- 962 ml de documents
- 1594 : date du document communal le plus ancien (registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures conservé aux Archives départementales des Yvelines)
- 1852 : date du document le plus ancien conservé par le service des Archives communales (registre des délibérations du Conseil municipal)

### **Quelques exemples de documents historiques conservés**

Registres de délibérations du Conseil municipal, registre des arrêtés du maire, budgets et comptes, registres d'état civil, recensement de population, permis de construire, plans de réseaux, dossiers de construction de bâtiments communaux ?



### **Comment venir consulter des documents d'archives ?**

Les archives communales sont des documents publics qui sont, en règle générale, communicables à tous.

Pour consulter les documents, il suffit de prendre rendez-vous auprès du service des Archives municipales pendant les horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville.

- Tel : 01 78 74 38 45
- Courriel : archives@velizy-villacoublay.fr

Vous pouvez également [prendre rendez-vous directement en ligne ici](#).

### **Que faire de ses archives ?**

Vous possédez des documents sur l'histoire de Vélizy-Villacoublay et de ses environs ?

Vous souhaitez faire partager vos connaissances et transmettre la mémoire et l'histoire de votre famille ou de votre quartier ?

Vous détenez des documents historiques, vous voulez vous en séparer mais vous ne savez pas à qui les confier ?

**Vos archives nous intéressent. Particuliers, entreprises et associations, nous vous invitons à participer à l'enrichissement du fonds communal. N'hésitez pas à nous contacter.**